

[Accueil](#) > [Textes non codifiés](#) > [Arrêté Municipal](#)

---

## **Arrêté municipal n. 2014-2188 du 01/09/2014 fixant le montant des droits de stationnement des emplacements payants réglementés par horodateurs sur les voies publiques**

(Journal de Monaco du 12 septembre 2014).

*(Abrogé à compter du 1er janvier 2017 par l'arrêté municipal n° 2016-3623 du 17 octobre 2016).*